

AVIS.

Nous avons besoin des Nos. 8, 9, 10, 11, 33, 34, 35, 36 et 37 de la 1^{re} année de l'*Opinion Publique*.

M. R. O. Brunet est nommé agent collecteur pour Québec.

Notre agent M. Dorion, collectera lundi prochain, et les jours suivants, dans les quartiers St. Jacques, Ste Marie et Centre.

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 16 MARS, 1871.

LA SEMAINE PARLEMENTAIRE.

Les législateurs d'Ottawa ont fait interversion de la méthode de travailler posée par le Crâneur. Ils se sont reposés toute la semaine et n'ont travaillé que le dernier jour. Nous nous trompons ; ils ont beaucoup parlé, mais très peu agi.— Voyons plutôt.

LUNDI—6 MARS.

Longue séance, mais sans bill. Des interpellations sur des lettres écrites par M. Moylan, agent d'émigration Fédéral, à l'*Irish Times* de Dublin ; un avis de motion de l'Hon. M. Dorion, avis déclaré hors d'ordre ; une discussion sur les chemins de fer du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, chemins devenus la propriété du Gouvernement Fédéral ; une question de privilège soulevée par l'Hon. M. McDougall sur la correction à lui infligée par le Sénateur Miller. Voilà tout le bagage d'une séance qui n'a été ajournée qu'à 11.10 heures du soir.

Quel gaspillage de gaz !—

MARDI, 7 MARS.

Trois items pour cette modeste séance. Sir Francis Hincks a demandé le concours sur ses résolutions relatives à l'assimilation du cours monétaire ; Sir George a fait opérer une nouvelle étape à son Bill Electoral et une longue discussion s'est élevée sur les banques d'Epargnes et l'émission et le rachat des effets de la Puissance. Rien de saillant, rien de neuf, si ce n'est que le gouvernement poursuit activement son projet de devenir maître de toute la circulation fiduciaire.

MERCREDI, 8 MARS.

La séance de l'après-midi fut fort ennuyeuse. Les Ministres ont dû même la trouver indiscrète. Des questions, des interpellations sur mille sujets d'un intérêt plus ou moins douteux ont absorbé le temps et l'attention des "Pères de la nation." En revanche, la soirée fut magnifique. Un bill de M. Mills, sur l'extradition des Criminels, fit couler un flot de paroles de tous ceux qui sont avocats et de tous ceux qui prétendent l'être. *Notre ami*, le Colonel Gray, a pris part aux débats pour dire qu'il n'avait que des doutes sur la question. Le fait est qu'il ne n'y comprenait rien ; et s'il eût eu le courage de l'avouer, nous l'aurions cru sur parole. Le bill, fort radical, comme son auteur, voulait accorder au Gouverneur-Général en conseil le droit de livrer tous les criminels étrangers qui aiment à venir jouir ici du fruit glorieux de leurs rapines. On passait par-dessus toutes les formalités usités jusqu'ici. Ce projet de loi a été rejeté sur amendement de M. Langlois.

La chose ne nous étonne guère ; deux objections constitutionnelles devaient le condamner à cette mort. Mais nous croyons pour un Etat indépendant, le principe bon et juste, en conformité parfaite avec le droit inhérent à chaque souveraineté de se débarrasser des criminels dangereux par l'extradition, comme de bannir les pestiférés par des règlements de quarantaine.

JEUDI, 9 MARS.

L'Hon. M. A. A. Dorion ramena sur le tapis la question de l'arbitrage en proposant qu'une adresse soit présentée à Sa Majesté, la priant de recommander la passation d'un acte par le parlement impérial pour amender l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, de manière à donner au parlement du Canada le pouvoir de traiter de toute question relative au surplus de la dette de l'ancienne province du Canada.

M. Dorion appuya sa motion de quelques remarques sur la nécessité de régler cette question de l'arbitrage et pense que le seul moyen de la terminer équitablement une fois l'acte constitutionnel amendé, serait de faire assumer au gouvernement Fédéral, par un vote du Parlement, le surplus de sa dette, cause de toutes les difficultés.

Sir Georges s'opposa énergiquement à la motion, qu'il pense n'être qu'un appas électoral. Il la trouve imprudente et impolitique, en ce qu'en résumé elle laissera au Parlement Fédéral, où nous ne comptons que 65 députés sur 180, la faculté de décider sur la validité de la sentence arbitrale. Il propose en amendement que la Chambre s'abstienne complètement, à l'instar du gouvernement, tant que la décision arbitrale n'aura pas été revisée par les Tribunaux.

L'Hon. M. Chauveau fit un excellent discours et prit un moyen terme entre la motion de M. Dorion et celle de M. Cartier par un amendement sur l'opportunité de régler le plus promptement possible les difficultés existantes entre Québec et Ontario sur toute base impliquant l'aide de la Puissance.

Les Hon. M. Holton et J. H. Cameron prirent aussi part

au débat, qui a été continué à lundi. M. Cameron appuya l'amendement de Sir Georges.

LE BUDGET.

C'est vendredi que Sir Francis Hincks a fait son exposé financier. Il nous reste peu de choses à dire, après les extraits des comptes publics que nous avons publiés il y a quelque temps. Le progrès et l'amélioration dans nos finances seront, pour l'année courante, encore plus marquants que pour l'année expirée le 1^{er} juillet 1870. Pour l'année expirant le 30 juin, 1871, le ministre des finances compte que

Les revenus seront de \$17,270,000.00

Les dépenses 15,900,000.00

On croit pourtant pouvoir opérer une réduction dans les dépenses qui en descendrait le total à \$15,463,000 au lieu de \$15,900,000, de sorte que le surplus pourrait monter jusqu'à un million et huit cent sept mille piastres. Voilà pour l'année fiscale qui se termine le 1^{er} juillet prochain.

L'estimé approximatif de l'année finissant le 30 juin 1872 porte la dépense brute à \$25,682,000. Ce haut chiffre s'explique par les travaux considérables à commencer et finir d'ici là, ainsi que par le service d'amortissements plus élevés à opérer sur le capital de notre dette.

Il est possible qu'il n'y ait pas réduction de taxes tant que siégera la haute commission, si ce n'est sur le charbon et la farine.

M. Galt a proposé un vote de non-confiance contre la politique financière du gouvernement ; 91 contre 34 ont rejeté cette motion.

J. A. MOUSSEAU.

Le Dr. Laroque, attaché au bureau de Santé de cette ville, vient de publier un rapport remarquable sur l'importance de la vaccination et de la revaccination.

Après avoir parlé des rayages de la variole, il établit sur des faits irrécusables l'efficacité du moyen employé par la médecine pour en préserver l'humanité. Il démontre aussi la nécessité de revacciner les enfants avant l'âge de quatorze ans et engage avec raison tout le monde d'en faire autant, surtout, cette année, où on est à la veille, peut-être, de subir les ravages de cette cruelle maladie. M. Laroque termine son rapport par les remarques suivantes :

"On constate qu'il doit y avoir dans la cité à peu près 3,000 enfants qui n'ont pas encore été vaccinés. C'est pourquoi il est opportun d'attirer l'attention publique sur les localités où les vaccinateurs nommés par la municipalité, tiennent leurs bureaux de vaccination.

"Quartier St. Antoine, Dr. Leprohon, 51 Radegonde ; quartier St. Laurent, D. F. Campbell, 10 Phillips Place ; quartier Ste. Anne, Dr. Tracy, 158 McGill ; quartier St. Jacques, Ricard, 26 Notre-Dame ; quartier Centre, Dr. Dugdale, 564 Craig ; quartier Ste. Marie, Dr. Dagenais, 233 Lagauchetière ; quartier St. Louis, Dr. LaRoque, 585 Ste. Catherine.

"Attendre que l'épidémie commence à sevir serait une imprudence d'autant plus impardonnable que l'influence du vaccin est beaucoup moins importante pendant l'intervalle de la maladie. C'est ce qui a pu faire croire aux adversaires de la vaccination qu'elle favorisait l'épidémie même."

PHILEMON WRIGHT, ou *Colonisation et commerce du bois*, par JOSEPH TASSÉ, Montréal, de la *Minerve*, 1871.

Tel est le titre d'une nouvelle brochure importante publiée par M. Joseph Tassé, l'un des rédacteurs de la *Minerve*. M. Tassé se livre depuis longtemps à des travaux sérieux et utiles. Il a le mérite de toujours parler de choses et d'hommes que personne ne connaît suffisamment et de ne reculer devant aucune recherche, aucun sacrifice pour faire honneur à son sujet.

Cette brochure se vend au bureau de la *Minerve*.

Les hommes d'affaires, tous ceux qui tiennent à connaître les ressources de notre pays et les hommes entreprenants qui contribuent tant à sa prospérité voudront acheter cette brochure. D'ailleurs nous l'avons déjà dit, on devrait acheter tout ce qui sort d'une plume canadienne. Aussitôt qu'un livre est publié par un de nos compatriotes, on devrait courir chez le libraire qui l'offre en vente pour l'avoir.

CONCERT.

Le concert de vendredi soir, donné dans la grande Salle des Artisans, par Mlle Hoener, a très-bien réussi.

Avouons de suite que cette demoiselle avait obtenu le concours d'artistes émérites avantageusement connus à Montréal. Le temps ne nous permet pas de faire la part de chacun des exécutants. Disons seulement en passant que Mlle Hoener possède une fort jolie voix, que l'artiste conduit à volonté. Mlle Hoener est une chanteuse de salon. On aime à l'entendre souvent. Mr. Jehin Prume a été sublime. Cet artiste est l'enfant gâté du public ; il le mérite bien. Mr. Prume a enlevé l'auditoire. Des tonnerres d'applaudissements accueillaient le célèbre violoniste, qui fut rappelé à plusieurs reprises.

Qu'il nous soit permis de décerner aussi une mention honorable à M. Jacquard. On sait que le violoncelle est un instrument difficile à manier. M. Jacquard paraît se moquer de ces difficultés. Son exécution est facile, admirable. L'auditoire le lui a dit en le rappelant. Les solos de cornet et de clarinette, par messieurs Prince et Thorbahn, ont été très-bien exécutés. M. J. Beers a droit aussi à une part de mérite. La romance qu'il chanta a été parfaitement goûtée.

Somme toute, le concert de vendredi peut être placé au nombre des belles soirées données à Montréal pendant cette saison.

LES COURSES.

L'une de nos gravures représente les courses qui ont eu lieu sur le canal le 22 et le 23. Ces courses furent magnifiques. On évalue à 12 ou 15,000 le nombre de personnes qui s'y rendirent. Un grand nombre d'américains y étaient et pariaient des sommes considérables sur les chevaux des Etats-Unis. Les bourses variaient de 175 à \$400.00. Le soir du dernier jour, \$12,000 de poules furent payées à l'hôtel Albion. On prépare pour le mois de juillet quatre jours de courses avec des bourses de \$4,000.

Dimanche, 7 mars, a eu lieu à l'Université Laval de Québec une grande assemblée convoquée dans le but de protester contre l'envahissement des Etats-Pontificaux et la prise de Rome par les troupes de Victor-Emmanuel.

Mgr. Taschereau qui, pour la première fois, dit l'*Evénement*, paraissait devant le public comme archevêque de Québec, a présidé avec cette haute dignité qu'on lui connaît et a ouvert la séance par un exposé magnifique.

En l'absence de M. Cheauveau, le maire, M. Garneau, a proposé la première résolution, en l'accompagnant de quelques paroles fort convenables.

M. Plamondon a secondé la résolution et a prononcé un éloquent discours qui a produit sur l'auditoire une impression profonde. Le public a remarqué avec un plaisir particulier que M. Plamondon était placé à la gauche de l'archevêque et appelé à l'honneur de seconder la première résolution. Il y a vu la preuve que toute trace de dissentiment ou de préjugé est effacée, et que tous les hommes de bonne foi sont considérés comme catholiques à égal titre.

Le discours de M. Plamondon, fort bien écrit, a été dit avec chaleur, quoique l'orateur fut très-souffrant.

Il a été suivi par M. P. Légaré, qui a protesté avec énergie de notre dévouement au St. Siège.

Le Dr. LaRue a su être à la fois éloquent comme rarement il daigne l'être, et spirituel comme toujours. Son discours ironique et mordant a soulevé de fréquents applaudissements.

M. Lucien Turcotte, après avoir développé, dans un langage magnifique, quelques considérations élevées, a eu des mouvements oratoires qui ont enlevé l'auditoire. Ceux qui assistaient, il y a quelque dix ans, à la première assemblée tenue pour protester contre l'envahissement des Etats-Pontificaux, se rappelaient le grand succès remporté par le père, le regretté M. J. E. Turcotte, et retrouvaient dans le fils ce même élan du cœur, ces inspirations de tribun qui électrisent une assemblée.

Après un discours bien écrit de M. J. Blanchet, M. Rhéaume a pris la parole et a obtenu grand succès. Il a fait un discours fort solide, rempli d'excellentes considérations sur le droit des gens, qu'il a terminé par un mot très-heureux.

Il avait été convenu, a-t-il dit, Monseigneur, que chaque orateur ne parlerait que dix minutes. Je m'aperçois que je suis sur le point de franchir la limite fixée. Je m'arrête, pour ne pas violer le droit des gens.

Après une éloquente improvisation de M. P. G. Huot, et un discours du Dr. Robitaille, Mgr. l'Archevêque a clos l'assemblée par quelques paroles pleines d'bonne volonté et de dignité.

Evidemment, il n'y a qu'à Montréal qu'on ne sait plus faire de belles démonstrations ; mais aussi que faire ici avec nos divisions religieuses ? Ce qui vient de se passer à Québec, au sujet de M. Plamondon en particulier, est un noble exemple auquel nous applaudissons des deux mains. Honneur à ceux qui comprennent si bien les besoins de la société et de la religion, les bienfaits de la pacification !

NOBLES PAROLES !

Nous lisons dans le *Courrier de San Francisco* :

"Grave en ton cœur ce jour pour le maudit."

Le dernier épisode de la guerre entreprise d'un cœur léger par Napoléon III et ses ministres, vient de s'accomplir. La paix est faite !

La France abandonne en toute suzeraineté au très-haut et très-puissant Guillaume de Prusse, l'Alsace et une partie de la Lorraine, avec tous leurs habitants. Elle s'engage, en outre, à payer une indemnité de guerre de cinq milliards de francs.

A ces conditions, les hordes allemandes, joyeuses et chargées de butin, reprendront le chemin de leur pays.

On fouillerait en vain l'histoire de France pour y trouver le parallèle d'une semblable humiliation. La féodalité n'en offre pas d'exemple, et les traités les plus désastreux dont nous ayons gardé le souvenir deviennent honorables si on les compare à celui qui vient de se signer à Versailles. Sans remonter bien loin, quand Louis XIV signait la paix d'Utrecht, en 1713, il était vieux et ruiné par cinquante ans de guerre et de folies ; et, plus récemment, quand la Restauration accédait aux conditions du Congrès de Vienne, la France était lasse de lutter contre l'Europe. Eh bien, la paix contre laquelle se serait révoltée la fierté sénile de Louis XIV, la paix telle que l'Europe réalisée n'osa pas imposer à la France en 1815, éproulée par vingt années de guerre, la France de 1871, regorgeant de richesses et de population, l'accepte, en courbant la tête, de la seule Allemagne !

Ainsi, deux belles et nobles provinces, françaises s'il en fût, vont être violemment arrachées du corps de la nation parce que les autres membres se déclarent impuissants à empêcher cette mutilation ! Près d'un million d'êtres humains sont condamnés, comme autant de têtes de bétail, à passer sous le joug d'un despote allemand, pour la plus grande tranquillité de ceux qu'il s'obstinent à regarder encore comme des compatriotes. Et penser que ces compatriotes sont les petits-fils de ces soldats de la République qui ont fait lire à tous les rois épouvantés la Déclaration des Droits de l'Homme fichée au bout de leurs baïonnettes !

Les fils ont oublié l'histoire de leurs pères. Ceux-ci se battaient pour l'affranchissement des peuples ; ceux-là consentent à l'asservissement de leurs frères ; ils livrent l'Alsace et la Lorraine — et leur honneur par-dessus le marché.

C'est le 23 février qu'a été signée cette honte. Dieu nous garde jamais d'en rendre responsable les hommes à qui a été imposée la douloureuse nécessité de mettre leur nom au bas du traité de paix. Ils ne pouvaient faire autrement, et c'est là justement ce qui nous navre. Quand l'équipage s'abandonne et perd la tête, quand il refuse de travailler plus longtemps pour arrêter la voie d'eau qui menace de tout engloutir, le